

# ASSEMBLEE NATIONALE

14 février 2005

---

SAUVEGARDE DES ENTREPRISES - (n° 1596)

## AMENDEMENT

N° 211

présenté par  
M. de ROUX, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 155**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un article inutile compte tenu du tableau de concordance figurant en annexe du projet de loi.